

Impôt sur le revenu - Primes de rente survie ou d'épargne handicap (réduction d'impôt)

Vérifié le 01 janvier 2026 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Impôt sur le revenu : déclaration 2026 des revenus de 2025

Cette page est à jour au 1^{er} janvier 2026.

Cependant, les formulaires, services en ligne et documents d'information ne sont pas encore disponibles pour la campagne 2026 de la déclaration des revenus de 2025. Ils seront mis en ligne dès qu'ils seront disponibles.

Par ailleurs, le projet de loi de finances pour 2026 n'a pas pu être promulgué avant le 1^{er} janvier 2026.

La loi n°2025-1316 du 26 décembre 2025 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053173986>) spéciale autorise le gouvernement à percevoir les impôts, sans modifier les barèmes, jusqu'à l'adoption d'une loi de finances pour 2026.

Si la loi de finances pour 2026 modifie les règles présentées sur cette page, le contenu sera mis à jour après la parution de la loi de finances au Journal officiel.

Vous êtes parent ou proche d'un enfant handicapé, ou vous-même handicapé ? Les contrats de rente survie et d'épargne handicap vous permettent d'épargner pour l'avenir. Les primes d'assurance versées pour ces contrats ouvrent droit, sous conditions, à une réduction d'impôt sur le revenu. Nous vous indiquons les informations à connaître.

Qu'est-ce qu'un contrat de rente survie ou d'épargne handicap ?

Contrat de rente survie

Il s'agit d'un contrat que vous souscrivez pour garantir le versement de revenus à une **personne souffrant d'un handicap**.

Il peut s'agir des personnes suivantes :

- Enfant
- Autre parent en ligne directe (ascendant ou descendant)
- Parent en ligne collatérale jusqu'au 3^e degré (frère, oncle, nièce par exemple)
- Personne vivant sous votre toit et à votre charge.

À noter

Le handicap subi doit empêcher votre proche d'accéder à un travail dans des conditions de rentabilité classiques ou à une formation d'un niveau normal.

Le contrat doit garantir l'un des éléments suivants :

- Versement d'un capital
- Versement d'une rente viagère.

Contrat d'épargne handicap

Il s'agit d'un contrat que vous souscrivez pour vous garantir le versement de futurs revenus lorsque **vous êtes atteint d'une infirmité** vous empêchant de gagner votre vie dans des conditions normales.

Vous ne devez pas encore avoir obtenu la liquidation de vos droits à la retraite.

Le contrat doit être d'une **durée d'au moins 6 ans**.

Le contrat doit garantir l'un des éléments suivants :

- Versement d'un capital
- Versement d'une rente viagère.

Quel est le montant de la réduction d'impôt pour primes de rente survie ou d'épargne handicap ?

Les primes versées dans l'année vous ouvrent droit à une réduction égale à **25 %** de leur montant, **dans la limite de 1 525 €** (soit une réduction maximale de **381,25 €**).

Le montant des primes ouvrant droit à réduction est **majoré** des montants suivants :

- **300 €** par enfant à charge (**150 €** par enfant en cas de résidence alternée)
- **300 €** par personne à charge ayant la carte mobilité inclusion (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F34049>) avec mention invalidité.

En cas de souscription d'un contrat de rente survie et d'un contrat d'épargne handicap dans un même foyer fiscal, la limite s'applique à l'ensemble des contrats conclus.

À savoir

Pour bénéficier de la réduction d'impôt, vous devez avoir votre domicile fiscal (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F62>) en France.

Comment déclarer les primes versées pour des contrats de rente survie et d'épargne handicap ?

Vous devez indiquer sur votre **déclaration 2042 RICI de 2025** le montant des primes versées en 2025 sur votre contrat de rente survie ou d'épargne handicap.

Conservez le certificat remis par l'assureur en cas de demande de l'administration.

Qui peut m'aider ?

Vous avez une question ? Vous souhaitez être accompagné(e) dans vos démarches ?

- Pour des informations générales

Service d'information des impôts

Par téléphone :

0809 401 401

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, hors jours fériés.

Service gratuit + prix appel

- Pour joindre le service local gestionnaire de votre dossier

Service en charge des impôts (trésorerie, service des impôts...) [🔗 \(https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts\)](https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts)

Textes de loi et références

Code général des impôts : article 199 septies (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006308080/)

Réduction d'impôt accordée pour certaines primes d'assurances

Code général des impôts, annexe 4 : article 17 E (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006179561/>)

Bofip-Impôts n°BOI-IR-RICI-40 relatif à la réduction d'impôt accordée pour certaines primes d'assurance (<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/3911-PGP>)

Services en ligne et formulaires



Impôts : accéder à votre espace Finances publiques (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R3120>)

Service en ligne

Simulateur de calcul pour 2025 : impôt sur les revenus de 2024 (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R2740>)

Simulateur

Déclaration 2025 en ligne des revenus de 2024 (espace Finances publiques)

(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R1280>)

Service en ligne

Déclaration 2025 des revenus 2024 (papier) (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R1281>)

Formulaire

Déclaration 2025 des revenus 2024 - Réductions d'impôt et crédits d'impôt

(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R32008>)

Formulaire

Questions ? Réponses !

Quelle est la date limite pour faire sa déclaration de revenus pour les impôts ?

(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F359>)

Comment déterminer son domicile fiscal ? (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F62>)

Déduction, réduction d'impôt, crédit d'impôt : quelles différences ?

(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F823>)

Voir aussi



Impôt sur le revenu : déclaration et revenus à déclarer (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/N247>)

Service Public

Impôt sur le revenu : déductions, réductions et crédits d'impôt (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/N19785>)

Service Public

Impôt sur le revenu - Enfant handicapé à charge (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2661>)

Service Public

Impôt sur le revenu - Personne invalide à charge (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F387>)

Service Public

Impôt sur le revenu - Déclaration de revenus annuelle (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F358>)

Service Public

Site des impôts (<https://www.impots.gouv.fr/portail/>)

Ministère chargé des finances

Brochure pratique 2025 - Déclaration des revenus de 2024

(https://www.impots.gouv.fr/www2/fichiers/documentation/brochure/ir_2025/accueil.htm)

Ministère chargé des finances

Impôt sur le revenu : dépliants d'information (<https://www.impots.gouv.fr/brochures-et-depliants>)

Ministère chargé des finances